

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-13 | Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques – Étude de faisabilité pour une boucle d'eau tempérée à énergie géothermique (BETEG) sur les bâtiments du centre bourg - Signature d'une décision de financement avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (Fonds de chaleur ADEME)

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles générales d'attribution des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME dans le cadre du dispositif « Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques » contractualisé entre le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et l'ADEME ;

Vu la demande d'aide présentée par la Ville à l'ADEME le 7 décembre 2022 pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'une BETEG (boucle d'eau tempérée à énergie géothermique) sur les bâtiments du centre bourg ;

Considérant le projet de décision de financement qui s'y rapporte présenté par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) ;

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique en date du 10 mai 2023 ;

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la décision de financement proposée ;**
- **Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

